



OFFRE D'EMPLOI



Baie-des-Sables

POSTE : Coordonnateur en loisir intermunicipal

Les municipalités de Métis-sur-Mer et de Baie-des-Sables désirent procéder à l'embauche d'un coordonnateur en loisir qui partagera son temps de travail entre ces communautés. Cette personne aura comme principale tâche l'organisation et la planification du loisir dans ces deux municipalités. Elle assurera également un soutien aux organismes de loisirs.

La mission à relever est la suivante :

- Soutenir les organismes et les bénévoles du loisir;
- Favoriser la pratique de l'activité sportive en milieu rural;
- Développer une offre de loisir culturel;
- Permettre la collaboration intermunicipale;
- Planifier, organiser et développer des programmes et des activités;
- Apporter un soutien au niveau de l'aménagement, de la gestion et de l'entretien des équipements et infrastructures de loisir;
- Augmenter la communication et la concertation locale et supralocale;
- Encadrer et reconnaître le travail des bénévoles.

Aptitudes et qualités requises :

- Grande autonomie et facilité à communiquer;
- Aptitudes à travailler auprès des bénévoles;
- Connaissance du milieu rural;
- Capacité à élaborer des budgets et gérer des programmes et événements;
- Disponibilité de soir et fin de semaine.

Profil recherché :

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique d'intervention en loisirs ou toutes expériences de travail dans des domaines connexes;
- Fournir son véhicule;
- Avoir une bonne connaissance du milieu municipal;
- Très bonne connaissance des logiciels de la suite MS Office;
- Excellente maîtrise du français;
- Maîtrise de la langue anglaise (un atout).

Suite au verso →

Soumettre son curriculum vitae par courriel à baiedessables@lamatanie.ca, à l'attention de Monsieur Adam Coulombe, et ce, en toute confidentialité, **avant le 10 janvier 2020, 16h**. Pour toute information supplémentaire, communiquez au 418 772-6218. Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 pour la période des Fêtes. Réouverture le 6 janvier 2020.

Conditions :

Poste permanent de 35 heures par semaine. Salaire et avantages sociaux selon le contrat de travail en vigueur.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Début d'emploi : Février 2020